

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de la réforme annoncée du recrutement et de la formation des enseignants et CPE, les organisations syndicales ont reçu en amont du GT MEN-ESR du 11 avril 2025 le document de cadrage de la Licence de Professorat des écoles (PE).

Le contenu de ce document est très proche de celui qui avait été présenté au printemps 2024 lors de la précédente tentative de réforme. Les OS avaient pourtant exprimé à l'époque un certain nombre de réserves et proposé des amendements. Ils n'ont globalement pas été pris en compte. Encore une fois, les enseignant·es mais aussi les acteurs et actrices de la formation n'ont pas été entendu·es.

Sans être opposé·es au principe des Licences pluridisciplinaires, nous ne pouvons que confirmer les réserves et interrogations que ce cadrage soulève :

La question des moyens financiers et des ressources humaines doit être précisée :

- Sans moyens, et quoi qu'on pense de ce cadrage sur le fond, les équipes universitaires seront réduites à gérer la pénurie, à mettre en concurrence composantes, disciplines et collègues. Sans moyens, il est impossible de garantir un maillage territorial suffisant pour attirer des bacheliers éloignés des grands centres universitaires. Quand le service public ne peut pas assurer les besoins de formation, ce sont les formations privées qui ont la main. Un détour par leurs sites internet montre qu'elles sont, elles, DÉJÀ opérationnelles.

Le cadrage et les éléments de contenus listés s'inspirent du modèle actuel du PPPE : il met à mal la liberté académique et la dimension universitaire de la formation

- Les contenus sont cloisonnés, juxtaposés dans la perspective d'une "consolidation" des savoirs sans que le terme "didactique" ne soit jamais employé. Si une remise à niveau de 3ème dans les disciplines enseignées est visée derrière le mot de "consolidation", ce serait évidemment inacceptable. Si derrière l'absence du terme "didactique" se cache l'idée que les livrets du MEN à destination des enseignants en poste peuvent tenir lieu de formation à la réflexion sur les savoirs à et pour enseigner, le scandale serait redoublé. Certains contenus sont par ailleurs présentés comme a-disciplinaires (l'évaluation par exemple), ce qui n'a pas de sens si l'on s'appuie sur les recherches en éducation.

Le métier de PE nécessite un haut niveau de qualification universitaire qui ne peut se traduire par une formation aux savoirs enseignés à l'école primaire. La polyvalence de l'enseignant·e doit être exigeante mais ne doit pas faire oublier la polyvalence d'équipe qui est une richesse pour l'école et les élèves. Une formation réduite aux savoirs de l'école amènerait à déqualifier le métier de professeur des écoles.

Il est par ailleurs difficile et contre-productif de travailler sur un cadrage de licence sans éléments récents sur les maquettes et sujets 0 des concours. Rappelons que les sujets 0 indigents qui accompagnaient, l'an passé, la présentation du concours PE en L3 ont fait l'unanimité contre eux.

Enfin, rien n'est clair sur le type de master auquel pourront prétendre les étudiant·es issu·es de cette Licence, en particulier s'ils ne sont pas lauréats du concours.

Quelle sera la marge de manœuvre réelle de ce GT ? Est-ce que les ministères sont prêts à entendre les critiques et amendements qui seront formulés ?

Pour les organisations signataires de réelles concertations doivent se tenir en prenant le temps de peser tous les éléments et pour aboutir à une formation ambitieuse pour le métier de professeur des écoles.